

où je vis, l'on a l'habitude de s'habiller correctement et que j'ai toujours porté un habit lorsque je suis allé dans le monde, j'espère que l'on me pardonnera d'être entré en Chambre dans ce costume. L'article continue :

"M. KING. Je ne lis pas mon discours, mais seulement mes notes, et je comprends parfaitement l'horreur que l'honorable monsieur éprouve pour les notes. (Applaudissements, interruptions et rires.)

"M. DOMVILLE. Je dis que l'honorable monsieur lit son discours."

"M. KING. (Montrant une ou deux feuilles de papier.) M. l'Orateur et les honorables députés peuvent voir si c'est ou non le cas.

"M. King continua son discours. Il lisait un extrait du rapport de Sandford Fleming au soutien de son argumentation. Il n'y eut qu'un cri du côté ministériel pour dire que M. King donnait cet extrait comme venant de lui et pour l'accuser de lire son discours.

"M. Blake demanda à l'Orateur d'intervenir, disant qu'il était aussi permis à M. King de lire ces extraits, qu'au Dr. Tupper de donner de longues citations des discours de M. Mackenzie.

"Avant que l'Orateur put placer un mot, MM. Domville et Plumb crièrent de nouveau : 'l'honorable député lit son discours.'

"Enfin, l'Orateur reprit vertement ces deux députés, et leur dit : "

Je ne me rappelle pas, M. l'Orateur, que vous m'ayiez repris vertement dans cette occasion. L'article continue ainsi :

"Je puis en juger par moi-même"; alors les deux honorables et remarquables députés se tranquilliserent. Toutefois M. Domville fit cette terrible menace, qu'il informerait les commettants de M. King de la manière dont il (M. King) retardait la Chambre à une heure aussi avancée."

Tout ce à quoi je m'oppose dans cet article, c'est la déclaration faite par le reporter du *Télégraphe* de Saint-Jean, dans cette Chambre, et répandue dans tout le pays, que j'ai éludé le vote. Qu'il ait été absent, ou qu'il ait ignoré les choses ou qu'il n'ait pas rempli son devoir, je désire que cette déclaration soit contredite. En second lieu, le fait d'insinuer que j'étais dans un état désordonné, est une violation des privilèges de la Chambre; et comme ce n'est pas la première fois que ce fait se présente, j'exigerai que le reporter de ce journal se conduise bien tant qu'il jouira des privilèges conférés par la Chambre.

Les reporters ont beaucoup de privilèges. Ils ont l'usage de la salle de lecture et du restaurant; ils ont une salle confortable pour y travailler. On leur a donné tout le confort possible, ils doivent se comporter convenablement. Si l'affaire en reste là, je serai contraint, toutes les fois que le correspondant de ce journal se trouvera dans la galerie des journalistes, d'attirer l'attention sur le fait qu'il y a des étrangers dans la Chambre. Je n'en agirais pas ainsi si c'était la première fois que la chose se serait présentée, mais elle s'est présentée trop souvent, et nous devons être protégés, dans tous les cas, contre ceux dont nous tolérons la présence dans cette enceinte.

#### CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE CANADIEN.

Sir CHARLES TUPPER propose la troisième lecture du bill (No. 37) concernant le chemin de fer du Pacifique canadien.

M. BLAKE. Comme la discussion qui vient d'avoir lieu aux différentes phases du bill a épuisé le sujet et qu'il ne reste plus rien à dire qui puisse intéresser cette Chambre, je me bornerai à quelques remarques. Et c'est pourquoi, nous nous sommes contentés, hier, de discuter les points qui avaient besoin d'explications et à obtenir certaines informations sur le sens des clauses du projet qu'il était impossible d'obtenir avant que le bill fût soumis à la Chambre en comité général. Il est inutile de provoquer une nouvelle décision de la Chambre sur les différentes clauses du Bill. Nous avons un compte-rendu qui contient les opinions librement exposées, des députés sur ce sujet et il serait inutile d'en provoquer la répétition. Je désire simplement établir aujourd'hui que nous avons discuté la mesure de cette manière parce qu'il a paru préférable, aux deux côtés de la Chambre de ne pas prolonger la discussion au-delà de ses premières phases. Et en vous remettant un amendement que je désire voir enregistrer, je ne veux toucher à aucun des points sur lesquels la Chambre s'est

déjà prononcée; ce que j'ai en vue m'a été suggéré par le débat d'hier.

Je ne désire aucunement provoquer une nouvelle discussion sur ce sujet, quoique il me paraisse bien important. Je ne doute aucunement de l'exactitude de la conclusion que j'ai exprimée devant vous. Je n'ai pas le moindre doute que la subvention en argent, aux termes du contrat, est de moindre valeur que le montant que les honorables messieurs de la droite ont en vue, au cas qu'on adopterait la disposition par laquelle on en ferait un fonds pour le paiement de coupons portant intérêt.

Prenant pour base l'hypothèse que le paiement en argent de \$25,000,000 serait changé en une annuité payable tous les six mois pendant vingt ans, portant intérêt à quatre pour cent, nous obtenons le montant de \$913,393, payable tous les six mois, ou un total d'un peu plus de \$36,500,000 au lieu de \$25,000,000.

Mais, si au lieu d'être payable à vue le montant de \$25,000,000 était divisé en dix paiements annuels, comme nous le supposons dans notre calcul, et ce qui se rapproche le plus de la vérité, il ne représenterait plus que le montant effectif de \$20,277,250, avec intérêt à quatre pour cent, laissant une différence dans la valeur actuelle de \$4,722,350, et le paiement annuel produit par le dernier montant ou la valeur présente des \$25,000,000, au lieu d'être de \$913,000 semi-annuellement, ne serait plus que de \$741,250. Il y a donc une différence d'environ \$4,750,000, selon que vous prenez l'estimation la plus rapprochée de la valeur présente des \$25,000,000, ou que vous ne tenez pas compte du fait que les \$25,000,000 ne sont point payables immédiatement.

Maintenant le bill est sur ce point plus défectueux que le contrat. Les termes du contrat, quoiqu'ils manquent d'exactitude à mon point de vue, peuvent être interprétés avec plus de sûreté que les termes du bill. Le bill stipule que le gouvernement peut, au choix de la compagnie, convertir les \$25,000,000 avec les intérêts accumulés en un fonds susceptible d'être changé en coupons portant quatre pour cent d'intérêt. Je ne me propose point de provoquer une division de la Chambre sur cet amendement; je désire seulement enregistrer ce que je crois être la vraie construction de cette clause du bill, et je propose, en conséquence :

"Que le bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé en comité général, avec mandat et pouvoir de modifier la clause 3 du bill, en insérant après les mots 'il pourra la convertir, ainsi que tout intérêt y afférant, en un fonds'—les mots suivants 'équivalent, d'après les calculs faits par des actuaires, à la valeur de la subvention pérenniaire, tenant compte des conditions auxquelles elle serait payable à la compagnie en vertu du paragraphe 6 de la clause 9 du dit contrat.'"

Amendement rejeté sur division.

M. BUNSTER. Je n'ai pas l'intention de parler de l'injustice que l'on fait à Vancouver, la division électorale que j'ai l'honneur de représenter. J'attire l'attention de l'honorable premier ministre sur l'injustice que l'on commet envers ses électeurs en ne comprenant pas la section de Vancouver dans le contrat passé avec le syndicat. Je suis certain que l'honorable monsieur regrette aujourd'hui qu'il n'en ait pas été ainsi, après le succès que le bill a obtenu dans cette Chambre. Je ne puis m'imaginer ce qui lui a fait oublier cette section du chemin qui aurait rapporté des bénéfices dès le commencement. Il y aurait aujourd'hui pour ce chemin de fer un commerce plus considérable que se l'imaginent plusieurs députés de cette Chambre. Nous exportons à l'heure qu'il est de Nanaimo 1,000 tonnes de charbon par jour, et ce charbon serait probablement transporté par le chemin de fer. Ce commerce seul suffirait pour faire de ce chemin une entreprise lucrative.

Depuis que la Colombie anglaise fait partie de la Confédération, on l'a négligée; on n'y a pas fait attention. On n'a pas rempli les conditions imposées. Ni l'ancien gouvernement, ni le gouvernement actuel, je regrette de le dire, n'ont tenu compte des obligations imposées par le traité passé avec la Colombie anglaise. Le gouvernement actuel